

AR PREFECTURE

017-200041523-20210226-DEC71_2021-AU
Reçu le 26/02/2021

H A U T E



SAINTONGE

Personnel contractuel

Décision n° 71/2021
SC

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame GAILLARD Muriel, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE en tant qu'aide encadrant technique en aménagement paysager pour une durée de 12 mois soit du 16/03/2021 au 15/03/2022,
- Madame PUJOL Séléna, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/03/2021 au 30/06/2021,

Fait à Jonzac

Le 26 FEV. 2021

Le Président
Claude BELOT

~~Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex~~

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge